

Tableau
des
dons en argent envoyés au Conseil fédéral
en faveur
des incendiés d'*Airolo* et de *Marchissy*.

(Suite)

Total des dons parvenus jusqu'au 3 janvier. . . fr. 23,744. 72

Donateurs.

27.	Société suisse de secours au Caire, collecte .	»	400.	—
28.	Légation suisse à Rome, collecte parmi les Suisses	»	261.	40

Total au 9 janvier 1878 fr. 24,406. 12

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 4 janvier 1878.)

Le Conseil fédéral a nommé en qualité d'instructeur en chef des troupes d'administration, pour le reste de la période courante : M. le colonel Georges *Pauli*, de Malans (Grisons), commissaire des guerres à Thoune.

(Du 8 janvier 1878.)

Le Conseil fédéral a nommé M. le colonel Jules *Philippin*, de Neuchâtel, en qualité de commandant de la 1^{re} division de l'armée.

Sur la proposition du Conseil d'école suisse, le Conseil fédéral a nommé :

Chef de la station d'essais chimiques à la section agricole de l'École polytechnique suisse : M. le D^r Ernest-Auguste *Grethe*, de Celle (Hanovre), actuellement assistant au laboratoire agricole de l'Université de Vienne ;

Chef de la station de contrôle des semences à la même section : M. le D^r G. *Stebler*, de Berne, actuellement professeur agrégé à l'École polytechnique à Zurich.

Le Conseil fédéral a nommé lieutenants d'artillerie :

a. *dans les batteries de campagne :*

MM. Lehner, Rodolphe, de Bâle-Campagne ;
 Knecht, Jacques, de Glaris ;
 Born, Emmanuel, de Berne ;
 d'Erlach, Egmond, de Berne ;
 Widmer, Nicolas, de Lucerne ;
 Schindler, Martin, de Zurich ;
 Zuber, Jean, de Zurich ;
 Degen, Charles, de Bâle-Ville ;
 Haggenschmacker, Ernest, de Zurich ;
 Tanner, Victor, d'Appenzell-Rh. ext. ;
 Ziegler, Henri, de Zurich ;
 Schellenberg, Jacques, de Zurich ;
 Majeux, Colinet, de Fribourg ;
 Zweifel, Jacques, de Glaris ;
 Otz, Robert, de Berne ;
 Stauder, Walter, de St-Gall ;
 Pernoud, Georges, de Neuchâtel ;
 Weiss, Jacques, de Bâle ;
 Probst, Paul, de Berne ;
 Lutz, Walter, de St-Gall ;
 Chauvet, Albert, de Genève ;
 Souvairan, Charles, de Genève ;
 Wanner, Christian, de Schaffhouse ;
 Joannot, Ph.-Auguste, de Neuchâtel.

b. *dans le corps des artificiers :*

MM. Merian, Alphonse, de Bâle-Ville ;
 Vollenweider, Jules, de Zurich ;
 Weidenmann, Auguste, de Zurich.

c. dans le train d'armée :

MM. Huber, Jean, d'Argovie ;
 Marfurt, Albert, de Lucerne ;
 Gerhard, François, d'Argovie ;
 Oettli, Hermann, de Thurgovie ;
 Suter, Gottlieb, d'Argovie ;
 Steiner, Xavier, de Schwyz.

Le Conseil fédéral a prolongé jusqu'à la *fin de février prochain* le délai pour le retrait des pièces suisses de 1 et de 2 francs à 800 millièmes de fin ; il a décidé, en outre, que passé ce délai ces deux sortes de monnaies ne seraient plus acceptées que pour la valeur de l'argent fin qui y est renfermé, soit :

les pièces de 1 franc, pour . . .	fr. 0. 80
» » » 2 francs, » . . .	» 1. 60

Sur sa demande datée du 27 décembre 1877, M. le lieutenant-colonel Charles *Stehlin*, à Bâle, a obtenu sa démission de ses fonctions de grand-juge de la IV^e division de l'armée.

Le Conseil fédéral a nommé pour le remplacer M. Charles *Wieland*, major à l'état-major judiciaire.

Le Conseil fédéral a accordé au major Dr Rodolphe *Demme*, à Berne, la démission, qu'il a demandée, de ses fonctions de chef du lazaret de la III^e division de l'armée, et il l'a réparti parmi les officiers qui sont au bénéfice de l'art. 58 de l'organisation militaire.

Le Conseil fédéral a ratifié le règlement sur la nomination et la promotion des officiers et des sous-officiers, qui lui a été présenté par son Département militaire.

Le Conseil fédéral a nommé :

(le 8 janvier 1878)

Télégraphiste à Thal : M. Alfred Höchener, de Rheineck (St-Gall), buraliste de poste à Thal ;
 » » Küssnacht : » Hermann Marfurt, de Lengnau (Lucerne), buraliste de poste à Küssnacht ;

(le 11 janvier 1878)

Commis de poste à Moutier : M^{lle} Marie Parod, de Perrefitte (Berne), aspirante postale, à Moutier ;
 Buraliste de poste à Schötz : M^{me} Marie Felder née Grünig, d'Escholzmatt, à Schötz (Lucerne).

INSERTIONS.

Mise au concours.

Une place de *commis* au bureau du Chef d'arme de la cavalerie est mise au concours, pour être repourvue définitivement.

Les présentations doivent être adressées au Département militaire fédéral, d'ici au 22 janvier courant.

Le titulaire actuel de cette place est considéré comme inscrit.

Berne, le 8 janvier 1878. [2].

Le Département militaire fédéral.

Mise au concours.

Une place d'*aide* provisoire à l'inspectorat administratif des chemins de fer suisses. Les candidats, qui doivent connaître les deux langues et être au fait des tarifs de chemins de fer, doivent s'annoncer *par écrit*, d'ici au 25 courant, auprès de l'inspectorat prénommé.

Berne, le 9 janvier 1878. [2].

*Le Département fédéral
des Chemins de fer et du Commerce.*

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1878
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.01.1878
Date	
Data	
Seite	22-25
Page	
Pagina	
Ref. No	10 064 848

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.